

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

**PROCÈS-VERBAL**

**Séance régulière du conseil municipal**

**Tenue le 01 mai 2023**

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 01 mai 2023 à 19:00 à la salle municipale à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron  
Mme Camille Sasseville  
Mme Véronique Belley  
M. Alain Sasseville  
M. Alexandre Dufour

---

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

**RÉSOLUTION 2023-05-057**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

**RÉSOLUTION 2023-05-058**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2023**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 03 avril 2023, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

**RÉSOLUTION 2023-05-059**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 AVRIL 2023**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 2023, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

### **RÉSOLUTION 2023-05-060**

#### **L'ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR – SOUPER FÊTE DES MÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de l'Âge d'Or organise un souper de la fête des mères, samedi, le 06 mai 2023, à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay décident d'acheter 3 cartes au coût de 35\$ / chacune.

### **RÉSOLUTION 2023-05-061**

#### **COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés du mois d'avril 2023, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 83 607.46\$;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois d'avril 2023, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 83 607.46\$.

#### **COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2023**

| <b>Fournisseurs</b>    | <b>Montant</b> |
|------------------------|----------------|
| Total des fournisseurs | 74 277.83\$    |

#### **SALAIRES PAYÉS D'AVRIL 2023**

| <b>Salaires</b>    | <b>Montant</b> |
|--------------------|----------------|
| Total des salaires | 9 329.63\$     |

### **RÉSOLUTION 2023-05-062**

#### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** M. Alexandre Dufour soit nommé maire suppléant jusqu'au 10 juillet 2023.

### **RÉSOLUTION 2023-05-063**

#### **AVIS DE VACANCE DU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 5 - DÉMISSION DE MONSIEUR HUGUES GAUDREULT**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la lettre de démission de monsieur Hugues Gaudreault, conseiller au siège numéro 5, à la séance du 01 mai 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du conseiller a pris fin le 18 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la vacance a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de conseiller doit être comblé par une élection partielle;

**QUE** la directrice générale/greffière-trésorière avise le conseil municipal, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste numéro 5 de la municipalité;

QUE Conformément à l'article 339 de cette même loi, la directrice générale/greffière-trésorière informera le conseil municipal de la date du scrutin dans les 30 jours de cette résolution.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt de la lettre de démission.

#### **RÉSOLUTION 2023-05-064**

#### **PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES PATRIMONIAUX – VOLET 1 (INCUBATEUR)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser un projet de requalification de l'église située à St-Eugène-d'Argentenay

CONSIDÉRANT QUE nous sommes à la toute première étape de la phase de planification et que nous aimerions faire la réalisation d'une étude de préfaisabilité;

CONSIDÉRANT QUE nous aimerions faire la demande d'une aide financière dans le programme de requalification des lieux de cultes patrimoniaux – volet 1 (incubateur);

CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil autorisent le dépôt d'une demande et autorisent, Mme Karine Ouellet, directrice générale /greffière-trésorière à signer tout engagement relatif à cette demande.

#### **RÉSOLUTION 2023-05-065**

#### **AVIS DE MOTION**

#### **PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT #215-2023 MODIFIANT LE NO S.Q.-17-03 CONCERNANT LES NUISANCES**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE Madame la conseillère Véronique Belley donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure une modification au règlement portant le numéro S.Q.-17-03 concernant les nuisances;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Madame la conseillère Véronique Belley.

#### **RÉSOLUTION 2023-05-066**

#### **AVIS DE MOTION**

#### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 135-2011- RELATIVEMENT À LA GARDE DE VOLAILLES À DES FINS PERSONNELLES COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE HABITATION DE FAIBLE DENSITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 135-2011 de St-Eugène-d'Argentenay est entré en vigueur le 10 juillet 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de St-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire permettre la garde de certaines espèces de volailles à des fins personnelles comme usage complémentaire à un usage habitation de faible densité afin de répondre à l'engouement de la population relatif à l'agriculture urbaine tout en préservant l'harmonie au sein des unités de voisinage;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, en conséquence, de prévoir les différentes conditions d'exercice de cet usage ainsi que les normes relatives à la construction et à l'implantation d'un poulailler pour la garde de poules, de faisans ou de canards;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 01 mai 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le premier projet de règlement portant le numéro 216-2023 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

#### **RÉSOLUTION 2023-05-067**

##### **ACHAT ET INSTALLATION DE 4 LUMINAIRES DE RUE**

**ATTENDU QUE** nous avons eu des demandes pour l'installation de nouveaux luminaires sur la rue Ludger Gauthier et sur la rue de la Croix;

**ATTENDU QUE** nous avons demandé des soumissions à L. Demers & Fils ainsi qu'à Potvin Électrique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil décident d'acheter au plus bas soumissionnaire, soit, à l'entreprise, Potvin Électrique au montant de 3 328.40\$;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale / greffière-trésorière à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un raccordement à leur réseau pour 4 nouveaux luminaires de type DEL.

#### **RÉSOLUTION 2023-05-068**

##### **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-THOMAS-DIDYME CONCERNANT UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉCOLTE AUX FINS D'APPROVISIONNER UNE USINE DE LA TRANSFORMATION DU BOIS (PRAU)**

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité très probable où Produits forestiers Résolu annoncerait la fermeture permanente de l'usine de sciage de Saint-Thomas-Didyme et que dans ce contexte PF Résolu demanderait assurément un transfert de la garantie d'approvisionnement lié à cette même usine et que la municipalité va s'y opposer fermement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'octroi d'un permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine (PRAU) offrirait à notre communauté la possibilité de continuer à bénéficier des retombées socio-économiques de la récolte forestière effectuée sur notre territoire et ses environs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'octroi d'un PRAU permettrait de contrebalancer certaines des conséquences socio-économiques négatives liées à la possibilité de fermeture de la scierie, notamment en nous assurant un revenu lié aux activités de récolte et à la vente de bois;

**CONSIDÉRANT QUE** de par son étroite collaboration avec le Groupe AGIR « Agence de gestion intégrée des ressources », la municipalité et ses organismes paramunicipaux détiennent l'expérience, l'expertise et les outils pour assurer la pleine prise en charge d'un tel mandat et ainsi maximiser les retombées socio-économiques pour notre milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation des revenus générés par la vente de la fibre dans le cadre de l'obtention d'un PRAU par la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme permettrait d'améliorer leur autonomie financière, pour le bénéfice de leurs citoyens et des organismes qu'ils soutiennent;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus découlant de l'obtention d'un PRAU permettrait à leur municipalité de développer des services répondant à leurs besoins collectifs, participant à l'amélioration de l'attractivité de leur milieu, en tant que petite municipalité en proie à des défis de dévitalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la récolte forestière et l'utilisation durable de cette ressource est ancrée dans leurs valeurs profondes, de par les liens historiques qui y rattachent;

**CONSIDÉRANT QUE** participer à l'aménagement durable de leur territoire forestier est une réelle source de fierté pour leur secteur et qu'il souhaite continuer à y contribuer activement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptabilité sociale de la récolte forestière représente un défi croissant, dans un contexte où les usages du territoire forestier se multiplient, et où nous disposons de l'appui des forces vives de notre milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme veut déposer une demande de permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de la transformation de bois (PRAU) correspondant au volume associé à l'actuelle garantie d'approvisionnement de l'usine de sciage de PF Résolu- Saint-Thomas-Didyme (no 208), soit 259 950 m<sup>3</sup>;

**PAR CONSÉQUENT :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay appuient la municipalité de Saint-Thomas-Didyme dans leur démarche.

#### RÉSOLUTION 2023-05-069

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la présente séance soit levée à 19h25.



Gilles Dufour  
Maire



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

| <b><u>PROPOSÉ PAR</u></b> | <b><u>N° DE RÉOLUTION</u></b> |
|---------------------------|-------------------------------|
| Mme Camille Sasseville    | 2023-05-057                   |
| M. Alexandre Dufour       | 2023-05-058                   |
| M. Alain Sasseville       | 2023-05-059                   |
| M. Dario Perron           | 2023-05-060                   |
| Mme Camille Sasseville    | 2023-05-061                   |
| M. Dario Perron           | 2023-05-062                   |
| M. Alexandre Dufour       | 2023-05-063                   |
| Mme Véronique Belley      | 2023-05-064                   |
| Mme Véronique Belley      | 2023-05-065                   |
| Mme Véronique Belley      | 2023-05-066                   |
| M. Dario Perron           | 2023-05-067                   |
| Mme Camille Sasseville    | 2023-05-068                   |
| M. Alain Sasseville       | 2023-05-069                   |